Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2014.

Début de séance à 18 heures 10.

1. Problèmes de trésoreries : discours du Président concernant les causes identifiées, possibles et les économies déjà réalisées et prévues. Cf annexe 1.

2. Exposé, diaporama du Trésorier : bilan provisoire ; marge de manœuvre. Cf annexe 2.

   Questions des adhérents.

   - « Concernant les recettes : n'y a-t-il que les cotisations ? les stages de tennis et de natation génèrent-ils des recettes égales ? n'y aurait-il pas quelque chose à faire sur le sponsoring ? » *70% des recettes des stages de natation sont reversées à l'association. 0 % des recettes des stages de tennis sont reversés à l'association.*
   - « Pourquoi y a-t-il inégalité de traitement entre les salariés ? » *les stages de natation sont intégrés au contrat de M Stora ; les stages de tennis ne sont pas intégrés aux contrats des moniteurs. Les contrats des moniteurs de tennis avaient été rédigés avant celui de M Stora qui en a accepté les termes.*
   - « L'association cotise à une caisse de retraite complémentaire (tontine) pour 2 salariés. » *C'est un problème connu du comité qui travaille dessus afin de le résoudre. La communication avec la caisse concernée est extrêmement difficile.*
   - « En février, les comptes de l'association étaient équilibrés. Comment en est on arrivé à cette situation 4 mois plus tard ? » *le bilan comptable 2012-2013 faisait déjà apparaitre un déficit d'environ 6000 euros, malgré une baisse des dépenses de 22 000 euros : c'est ce qui avait été présenté en février (cf diapo du bilan comptable de février 2014*).
   - « Pourquoi y-a-t-il une telle désertion du club ? » *la réponse avait déjà été faite lors du discours du Président.*

   Questions, remarques concernant le restaurant- bar.

   - « Y a-t-il une location de la salle du restaurant lorsqu'il y a une manifestation (mariage, baptême …..) ? » *une adhérente répond en faisant un historique de l'utilisation de la salle. Le comité précise que l'affaire est en cours depuis plusieurs années.*
   - « Il n'y a plus d'adhérents au bar-restaurant ; on a l'impression de ne plus être chez nous. »

- « Le bar est fermé le mercredi après-midi. On ne peut pas acheter à boire pour nos enfants qui sont en école de tennis. »
- « Quelles sont les relations contractuelles entre le club et le bar ? Ne peut-on faire un nouvel appel d'offre ? »
- Depuis quand n'avons-nous plus de convention d'occupation des locaux ? *depuis 2007.*

<u>Questions, remarques, suggestions diverses.</u>

- « Le flocage est plus un aspirateur à sponsor : il n'est pas judicieux de le supprimer. De plus le site du club devrait également être utilisé pour attirer des sponsors, même pour des sommes modestes. » *Le comité prend note avec intérêt.*
- « BNP est-il toujours un sponsor ? » la réponse est non.
- « Le budget de l'open est-il équilibré ? Comment sont ventilées les différentes subventions ? » *le budget de l'open est équilibré. Pour les subventions, le comité respecte les choix des différents partenaires : mairie du Tampon, collectivités, sponsors.*
- « Il faudrait payer quelqu'un pour gérer les différents problèmes du club et notamment les relations avec le bar-restaurant. Des bénévoles ne peuvent pas gérer un club de 1 100 adhérents. Il faudrait un directeur de club salarié et véritable politique sportive. M Eric Guiraud désire-t-il s'en charger ? » *le comité partage cette idée, mais le club n'a pas les moyens de financer un tel poste pour le moment. Par ailleurs, M Guiraud ne désire pas occuper cette fonction.*
- « Que fait-on pour combler le manque à gagner sur l'école de tennis ? » *le manque à gagner réel n'est pas de 90 000 euros car il faut prendre en compte les cotisations que cela génère. Une école de tennis est toujours déficitaire sauf lorsqu'elle est privée. Ce n'est actuellement pas la politique du club. Quels seraient les tarifs ?*
- « Il faut définir une politique de développement sportif pour le club. Le projet club est en cours d'élaboration. »
- « Pour que le club fonctionne, il faut rétablir l'entente entre les différentes parties : le bureau, le gérant du restaurant/bar, les salariés et les adhérents. »
- « Peut-on décharger un salarié d'une partie de ses obligations pour la recherche de sponsor ? » *la réponse est négative.*

Intervention d'un représentant du comité.

Concernant les contrats de travail : un rappel concernant les obligations de service, les modalités d'organisation est présenté à l'assemblée.

Concernant les locaux : il est rappelé que les locaux appartiennent à la commune du Tampon et que cela engendre de nombreuses difficultés pour réaliser certains travaux par exemple, pour l'occupation des ces locaux également.

Les adhérents sont invités à combler les places vacantes au sein du bureau afin de prendre en charge la commission recherche et développement par exemple.

Intervention de M Guiraud.

Il souligne les bons résultats sportifs de l'année écoulée, rappelle sa mission et précise qu'il recherche régulièrement des subventions. A propos du sponsoring, il suggère que soit créée une commission « recherche de partenaires » au sein du bureau. Il déclare être conscient du coût de l'école de tennis, mais que c'est identique dans les autres clubs où il a travaillé. A la rentrée, il demande si l'on peut proposer de nouvelles activités. Enfin il conclut en demandant que le travail des moniteurs soit reconnu, notamment par le bureau.

L'assemblée est invitée à voter l'augmentation des cotisations.

Présents au moment du vote : 89.

14 se prononcent contre, une personne s'abstient l'augmentation des cotisations est donc approuvée à la majorité des présents.

L'assemblée est invitée à se prononcer par vote sur le mode d'augmentation des cotisations.

Proposition 1 : 47 voix pour.

Proposition 2 : 6 voix pour.

La proposition 1 est donc adoptée à la majorité, soit une augmentation de 2 euros par adhérent à partir du 1er septembre 2014.

Conclusion.

La prochaine assemblée générale se tiendra plus tôt que les années précédentes soit au mois de novembre ou décembre 2 014 afin d'informer le plus rapidement possible les adhérents de l'évolution de la situation sur les premiers mois de cette nouvelle année scolaire et ce notamment à cause des modifications des horaires des écoles.

Le comité directeur réaffirme que l'achat d'une nouvelle pompe à chaleur demeure la priorité et que si les finances le permettent les modifications prévues depuis de nombreux mois, à savoir le déplacement du secrétariat et de la salle de musculation seront réalisés dès que possible.

L'assemblée ne s'étant prononcée contre les propositions d'économies présentées par le comité, ce dernier est chargé d'exécuter les décisions suivantes :

- Suppression du repas du mercredi des moniteurs. (1 890 euros)
- Suppression de l'aide aux parents pour la tournée de fin d'année. (5 000 euros).
- Suppression des bourses accordées aux joueurs méritants. (1 700 euros).
- Suppression des primes de fin d'année accordées aux salariés (4 000 euros)
- Réduction du coût des repas de championnat par équipe : objectif : moins 30%.
- Réduction des divers frais de fonctionnement : l'objectif : -30%.
- Le flocage des T- shirts est conservé (950 euros).

En outre, il a été décidé que les stages de tennis seront intégrés aux contrats proposés pour l'activité libérale aux moniteurs de tennis pour l'année 2014/2015.

La proposition sera faite aux salariés concernés de prendre à leur charge les cotisations à la caisse de retraite complémentaire (tontine) si cela est possible.